EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

<u>Objet</u>: Autorisation et réglementation VENTE AU DEBALLAGE « BROC MUSIQUE »

> NOUS, Maire de la ville d'ARBOIS Vu le Code de la Route, Vu le Code des Collectivités Territoriales, Vu la demande présentée par MONSIEUR HUBERT THIBAUT

ARRETONS:

Article 1er: Mr TWG AUTEST autorisé à organiser une vente au déballage le 22 SEPTEMBRE 2024, square Sarret de Grozon, 39600 ARBOIS.

<u>Article 2:</u> Le permissionnaire devra se conformer aux dispositions légales et en outre aux suivantes :

-Ouverture et tenue à jour d'un registre permettant l'identification des vendeurs, coté et paraphé au préalable par nos soins.

-Mise à disposition de ce registre au profit de :

- la Gendarmerie

-les Douanes

-les Services Fiscaux

-la Concurrence et la consommation

Article 3: L'organisateur, la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application et du respect des dispositions du présent arrêté.

Article 4 : L'organisateur pourra faire sa publicité à concurrence de cinq affiches par entrée de ville. Aucune publicité ne pourra être apposée à l'intérieur de l'agglomération.

<u>Article 5</u>: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

-La Gendarmerie d'ARBOIS

-La Police Municipale

-Mr HUBERT TH1BAUT organisateur

Arbois, le 30 JUILLET 2024 La Maire, Valerie DEPIERRE